



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Certifié exécutoire.  
Document publié  
Du 19/11/2025 au 20/01/2026

### ARRÊTÉ N° ARR\_2025\_674

**Objet** : mesures temporaires relatives au stationnement sur le parking central de l'avenue Louis Breguet

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

**VU** le Code Pénal,

**VU** l'article L.113.2 du Code de la Voirie Routière,

**VU** les articles L 411-1 et R 417-1 du Code de la Route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

**VU** l'arrêté n° 2020-199 en date du 29 mai 2020, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Frédéric Hucheloup, Adjoint au Maire, dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie,

**VU** l'arrêté n° 2021-325 en date du 15 juin 2021, relatif à la règlementation de la salubrité et de l'environnement-Mise à jour,

**CONSIDÉRANT** la soirée évènementielle organisée par la société VGRF Grand Paris le jeudi 20 novembre 2025, il y a lieu de prendre des mesures de stationnement sur le parking central de l'avenue Louis Breguet,

### ARRÊTE

**Article 1** : du jeudi 20 novembre 2025, 14 heures, au vendredi 21 novembre 2025, 08h30, sur le parking central de l'avenue Louis Breguet, l'ensemble des places de stationnement en zone bleue situées face au centre hospitalier vétérinaire, jusqu'au centre culturel Maurice Ravel, seront neutralisées et réservées aux invités de l'évènement.

**Article 2** : ces dispositions seront concrétisées par la mise en place de barrières par les services municipaux.

**Article 3** : les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

**Article 4 :** le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 18 novembre 2025